



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RMI

Question écrite n° 9098

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les crédits consacrés au revenu minimum d'insertion (RMI) prévu par son ministère dans le projet de loi de finances pour 2003. En effet, les crédits du RMI s'établissent à 4 460 millions d'euros, en augmentation de 1 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2002. Cependant, par rapport aux crédits ouverts pour 2002, abondés en loi de finances rectificative en juillet, la dotation affectée en 2003 au RMI est réduite de 193 millions d'euros. Les motifs avancés pour justifier cette diminution sont plus que discutables. En effet, faire le pari d'un retour massif à l'emploi des bénéficiaires du RMI et d'un niveau de croissance plus élevé va à l'encontre des prévisions les plus optimistes. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître ses intentions quant à une révision des hypothèses retenues et une réévaluation des crédits consacrés au RMI, ce qui permettrait de plus d'atteindre un niveau équivalent au seuil de pauvreté souhaité par de nombreuses associations oeuvrant dans le secteur de l'insertion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9098

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5048